Justification RGPD de la solution de scoring

Droit à l'information et à la transparence (Articles 13 & 14)

Le dashboard est destiné aux conseillers clientèle de la néo-banque pour appuyer leurs décisions, affichant le score d'éligibilité et les facteurs explicatifs. La néo-banque reste responsable d'informer les clients sur l'utilisation de leurs données, les finalités du traitement (scoring) et la politique de confidentialité. Le dashboard facilite cette transparence avec des explications claires et inclut un une partie sur la politique RGPD pour les conseillers.

Droit à une explication des décisions automatisées (Article 22)

L'API intègre SHAP pour fournir des explications individualisées et intelligibles, affichées en temps réel dans le dashboard avec des icônes visuelles (Rouge / Vert /) indiquant l'impact des caractéristiques (revenu, score de crédit, etc.). Cela permet aux conseillers de répondre à la question « Pourquoi ai-je obtenu ce score ? ».

Minimisation des données (Article 5.1.c)

Le modèle traite uniquement cinq variables nécessaires : âge, revenu, ancienneté, nombre d'incidents et score de crédit. Ces données, pseudonymisées avec des ID anonymes (UUID), sont strictement pertinentes pour le scoring, évitant tout traitement excessif.

Sécurité des données (Article 32)

En POC local, les risques sont limités avec un environnement sécurisé. En production, l'API utilisera HTTPS, une authentification JWT pour les conseillers, et une infrastructure conforme aux standards bancaires. Une journalisation des accès sera mise en place pour l'audit.

Qualité des données (Article 5.1.d)

La fiabilité du scoring dépend de données exactes et à jour (revenus, score de crédit, incidents). La néo-banque doit assurer une vérification régulière, et le dashboard pourrait inclure une alerte pour les données obsolètes (ex. > 6 mois).